

A transmettre par voie postale au Bureau des inscriptions (adresse en bas du formulaire) au plus tard le 28 octobre 2023

Coordonnées

Etat civil : Madame Monsieur Numéro d'étudiant de Paris 8 :

Nom : Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Règlementation

- L'annulation ne donne lieu au remboursement des droits de scolarité que si la demande est déposée et complète au plus tard le 28 octobre 2023
- La demande d'annulation doit être justifiée (*voir ci-dessous les motifs recevables*)
- L'annulation supprime les droits liés aux services de l'université : cours, examens, bibliothèques...
- Le simple fait de ne pas assister aux cours n'implique pas l'annulation de l'inscription. Sans annulation administrative, toute inscription reste valide et est comptabilisée dans le nombre d'années autorisé pour obtenir un diplôme même en cas de changement de discipline.
- Conformément à la réglementation nationale, une retenue de **23€** est conservée par l'université en cas de remboursement.
- Le remboursement concerne uniquement les droits de scolarité. Il est effectué par virement bancaire dans les 6 mois qui suivent la demande.
- Si vous vous êtes déjà acquitté de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), le remboursement n'est possible que si vous remplissez au cours de l'année universitaire une des conditions ouvrant droit à l'exonération (boursier, réfugié...). Voir les modalités de remboursement : <http://cvec-info.nuonet.fr/demander-le-remboursement-de-ma-cvec.html>

Partie à compléter par l'étudiant

Inscription au diplôme suivant à Paris 8 en 2023-2024 :

Niveau : DUT 1 DUT 2 L1 L2 L3 LP M1 M2 Doctorat DU

Intitulé :

Modalités de paiement des droits universitaires :

Numéraire Chèque Carte bancaire en un seul prélèvement Carte bancaire en trois prélèvements

Motif de l'annulation :

- Inscription dans un autre établissement de l'enseignement supérieur
- Activité salariée / Inscription à Pôle Emploi
- Maladie grave / Décès

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'annulation d'inscription et de remboursement des droits de scolarité.

Date : Signature

Pièces à fournir

- Justificatif (*certificat d'inscription dans un autre établissement, contrat de travail, attestation d'inscription à pôle Emploi, certificat médical*)
- Photocopie de votre pièce d'identité recto-verso
- Carte d'étudiant de Paris 8
- Quitus de bibliothèque (*à retirer à la bibliothèque universitaire de Paris 8*)
- Un accord écrit du responsable de formation si vous êtes inscrit à une préparation du CAPES ou de l'Agrégation
- Relevé d'identité bancaire à votre nom, exclusivement en cas de demande de remboursement

Partie réservée à l'administration

- Demande d'annulation réceptionnée le :
- Annulation : Avec remboursement Sans remboursement
- Remboursement le :